

« On va assister à une radicalisation »

La décision du préfet a fait réagir aussi bien les opposants que les partisans du projet de centrale au gaz.

> Alain Le Suavet (Gaspare) : « On croit encore en notre scénario ».

« Cette décision ne nous surprend pas. Plus les autorisations tombent et plus ça va être dur de faire avorter ce projet qui est pourtant inutile. Malgré tout, on reste combatif. En 2006, le projet de centrale à Ploufragan (22) avait aussi toutes les autorisations mais il n'avait pas abouti par choix politique. Nous, on continue de croire en notre scénario alternatif que l'on va actualiser. On attend d'ailleurs, avant fin 2014, le prévisionnel de RTE pour les années à

venir en termes de consommation d'électricité. D'ici l'été, la loi sur la transition énergétique va tomber. Et puis, à la fin de l'année, il y a les élections régionales...

On a déposé deux recours gracieux concernant l'arrêté sur les espèces protégées. Si on n'a pas de réponse du préfet et du ministère de l'Agriculture à ce sujet, on ira sans doute en contentieux ».

> Jean Le Vourc'h (Gesper) : « Enfin ! »

« Enfin ! Normalement, un préfet a trois mois pour rendre sa décision. Là, on a attendu presque cinq mois ! Pourquoi ça a tant tardé ? Je ne sais pas, moi. Mais en France, on ne sait jamais. Regardez le projet de la Sill à

Plouven qui est embourré. On voudrait tuer ce pays qu'on ne s'y prendrait pas autrement... Cette décision est une bonne nouvelle, c'est clair. C'est un signe encourageant pour les investisseurs potentiels. Si on veut développer de l'emploi dans ce pays, il faut de l'énergie. Les opposants parlent de démocratie. Mais aux dernières élections, ils ont fait quoi ? Ils prennent la population en otage alors qu'ils ne sont pas représentatifs. Qu'ils se taisent ! Tant de recours, c'est abusé ».

> Loïc Le Pollès (Landi doit dire non à la centrale) : « La lutte va s'intensifier ».

« C'est un nouveau passage en force de l'État et un déni de démocratie

car aucun débat contradictoire n'a été organisé. Nous considérons que l'enquête publique a été falsifiée avec plus de 2.000 contributions défavorables au projet non comptabilisées. Nous allons donc attaquer la décision du préfet via un recours devant le tribunal administratif, comme cela a aussi été le cas pour le permis de construire et pour l'arrêté autorisant la construction signé en janvier 2013 par la ministre de l'Écologie de l'époque, Delphine Batho.

La mobilisation ne va pas faiblir. Au contraire, la lutte va s'intensifier et on va assister à une radicalisation. C'est loin d'être terminé. De nouveaux modes d'actions vont émerger. Le pouvoir veut passer en force, il n'aura que ce qu'il mérite ».